

CS2022_03_00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

Convoqué le 8 décembre 2022, le Comité syndical du SMTBA s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 14 décembre 2022 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Etaients présents :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Liliane ALLEMAND, Ghislain CHASSARY

Pouvoirs :

Jalil BENABDILLAH a donné pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT a donné pouvoir à Aurélie GENOLHER

Absents excusés :

Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Régis BAYLE

Membres présents à l'ouverture : 9

Mademoiselle Aurélie GENOLHER est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du 18 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

N° délibération	Objet	Vote
CS2022_03_01	Budget Primitif 2023	Votants : 12 Pour : 12 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
CS2022_03_02	Subvention 2023 – Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) Occitanie	Votants : 12 Pour : 12 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
CS2022_03_03	Subvention 2023 – Association « Festival Cinéma d'Alès »	Votants : 12 Pour : 12 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
CS2022_03_04	Subvention 2023 – Association « Partageons la route en Cévennes »	Votants : 12 Pour : 12 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0


La séance est levée à 18 h 20.

Arrêté le 16 décembre 2022

**Le Président du SMTBA,
Christophe RIVENQ**



Service : FINANCES-SMTBA
Réf : PC/EE
Tél. : 04 66 25 49 74

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022 
ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

CS2022_03_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Etaient présents :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Liliane ALLEMAND, Ghislain CHASSARY

Pouvoirs :

Jalil BENABDILLAH a donné pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT a donné pouvoir à Aurélie GENOLHER

Absents excusés :

Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Régis BAYLE

Objet : Budget Primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 18 octobre 2022 acté par délibération CS2022_02_03,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès qui s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Section Investissement	1 342 690,00
Section Fonctionnement	16 438 509,00
Total	17 781 199,00

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du SMTBA, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr.


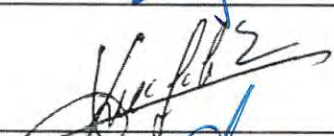
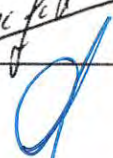
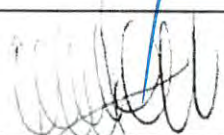
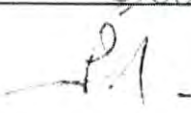


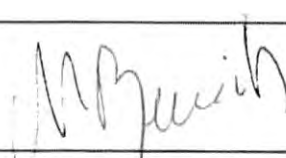
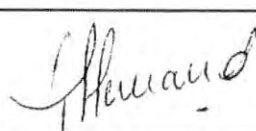
BUDGET PRIMITIF 2023

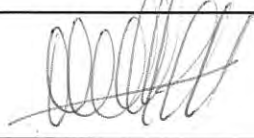

Budget Primitif 2023
Présenté par Le Président
A Alès, le 14/12/2022
Date de convocation : 08/12/2022

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 9
Nbre de pouvoirs : 3
Nbre de suffrages exprimés : 12
Vote Contre : 0
Vote Pour : 12
Vote Abstention : 0

Délibéré par le Comité Syndical réuni le mercredi 14 décembre 2022


ARRETE - SIGNATURES

NOM-PRENOM	SIGNATURE
RIVENQ Christophe	
GIBELIN Jean-Luc	
ROUSTAN Max	
GENOLHER Aurélie	
ANDRE Lionel	
BENABDILLAH Jalil	
PÉPIN Jacques	
NOVARETTI Monique	
BENOIT Marc	
RIBOT Philippe	
ALLEMAND Liliane	

GUYOT Kathy	
VERDIER Fabrice	
LAPEYRONIE Claire	
CHASSARY Ghislain	
BAYLE Régis	

Le Président,
Christophe RIVENQ



Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022 
ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLO

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

**Numéro SIRET
20000332500020**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
EPCI ALES**

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 28

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	16 438 509,00	16 438 509,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P	(si déficit)	(si excédent)
O	R	0,00	0,00
R	T	=	=
		16 438 509,00	16 438 509,00
		=	=

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	1 342 690,00	1 342 690,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	R	0,00	0,00
R	T	=	=
		1 342 690,00	1 342 690,00
		=	=

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 781 199,00	17 781 199,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 230 177,00	0,00	15 281 389,00	15 281 389,00	15 281 389,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 000,00	0,00	162 000,00	162 000,00	162 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	511 406,00	0,00	380 430,00	380 430,00	380 430,00
Total des dépenses de gestion des services		14 903 583,00	0,00	15 823 819,00	15 823 819,00	15 823 819,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		14 959 583,00	0,00	15 868 819,00	15 868 819,00	15 868 819,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	549 700,00		569 690,00	569 690,00	569 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		549 700,00		569 690,00	569 690,00	569 690,00
TOTAL		15 509 283,00	0,00	16 438 509,00	16 438 509,00	16 438 509,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 438 509,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	971 172,00	0,00	964 200,00	964 200,00	964 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	8 065 000,00	0,00	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 433 411,00	0,00	6 450 608,00	6 450 608,00	6 450 608,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 504 583,00	0,00	15 949 808,00	15 949 808,00	15 949 808,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	484 011,00	484 011,00	484 011,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 504 583,00	0,00	16 433 819,00	16 433 819,00	16 433 819,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 700,00		4 690,00	4 690,00	4 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 700,00		4 690,00	4 690,00	4 690,00
TOTAL		15 509 283,00	0,00	16 438 509,00	16 438 509,00	16 438 509,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 438 509,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	565 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLOW

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	120 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	0,00	365 000,00	365 000,00	365 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	730 000,00	730 000,00	730 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		870 000,00	0,00	1 225 000,00	1 225 000,00	1 225 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		110 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		980 000,00	0,00	1 338 000,00	1 338 000,00	1 338 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 700,00		4 690,00	4 690,00	4 690,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 700,00		4 690,00	4 690,00	4 690,00
TOTAL		989 700,00	0,00	1 342 690,00	1 342 690,00	1 342 690,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	385 000,00	0,00	708 000,00	708 000,00	708 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		435 000,00	0,00	773 000,00	773 000,00	773 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		435 000,00	0,00	773 000,00	773 000,00	773 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	549 700,00		569 690,00	569 690,00	569 690,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		554 700,00		569 690,00	569 690,00	569 690,00
TOTAL		989 700,00	0,00	1 342 690,00	1 342 690,00	1 342 690,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	565 000,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.


(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022 Reçu en préfecture le 22/12/2022 Publié le 22/12/2022  ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 281 389,00		15 281 389,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 000,00		162 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	380 430,00		380 430,00
66	Charges financières	33 000,00	0,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	12 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	569 690,00	569 690,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		15 868 819,00	569 690,00	16 438 509,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 438 509,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 690,00	4 690,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	113 000,00	0,00	113 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	130 000,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	365 000,00	0,00	365 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	730 000,00	0,00	730 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 338 000,00	4 690,00	1 342 690,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022 Reçu en préfecture le 22/12/2022 Publié le 22/12/2022 ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	964 200,00		964 200,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	8 500 000,00		8 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 450 608,00		6 450 608,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00		35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	484 011,00	4 690,00	488 701,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 433 819,00	4 690,00	16 438 509,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 438 509,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	65 000,00	0,00	65 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	708 000,00	0,00	708 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		569 690,00	569 690,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		773 000,00	569 690,00	1 342 690,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	14 230 177,00	15 281 389,00	15 281 389,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	15 000,00	19 000,00	19 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6168	Autres	5 500,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	359 000,00	359 000,00	359 000,00
618	Divers	100 000,00	140 000,00	140 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 300,00	10 300,00	10 300,00
6238	Divers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6247	Transports collectifs personnel	13 652 877,00	14 662 089,00	14 662 089,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6287	Remboursements de frais	5 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 000,00	162 000,00	162 000,00
6218	Autre personnel extérieur	112 000,00	113 500,00	113 500,00
6331	Versement de mobilité	500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	100,00	100,00
6411	Salaires, appointements, commissions	33 000,00	33 000,00	33 000,00
6413	Primes et gratifications	3 100,00	3 100,00	3 100,00
6414	Indemnités et avantages divers	1 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	511 406,00	380 430,00	380 430,00
6531	Indemnités élus	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	140 631,00	144 430,00	144 430,00
658	Charges diverses de gestion courante	330 775,00	196 000,00	196 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		14 903 583,00	15 823 819,00	15 823 819,00
66	Charges financières (b) (8)	45 000,00	33 000,00	33 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00	23 000,00	23 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	11 000,00	12 000,00	12 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		14 959 583,00	15 868 819,00	15 868 819,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	549 700,00	569 690,00	569 690,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	549 700,00	569 690,00	569 690,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		549 700,00	569 690,00	569 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		549 700,00	569 690,00	569 690,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 509 283,00	16 438 509,00	16 438 509,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
-------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			16 438 509,00
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	971 172,00	964 200,00	964 200,00
7061	Transport de voyageur	971 172,00	964 200,00	964 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	8 065 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
734	Versement de mobilité	8 065 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 433 411,00	6 450 608,00	6 450 608,00
7472	Subv. exploitat° Régions	6 264 365,00	6 250 135,00	6 250 135,00
7474	Subv. exploitat° Communes	13 924,00	35 000,00	35 000,00
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	155 122,00	165 473,00	165 473,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7588	Autres	35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		15 504 583,00	15 949 808,00	15 949 808,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	484 011,00	484 011,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	484 011,00	484 011,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 504 583,00	16 433 819,00	16 433 819,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	4 700,00	4 690,00	4 690,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 700,00	4 690,00	4 690,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 700,00	4 690,00	4 690,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 509 283,00	16 438 509,00	16 438 509,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 438 509,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	120 000,00	130 000,00	130 000,00
2031	Frais d'études	120 000,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500 000,00	365 000,00	365 000,00
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	450 000,00	330 000,00	330 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	250 000,00	730 000,00	730 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	250 000,00	730 000,00	730 000,00
Total des dépenses d'équipement		870 000,00	1 225 000,00	1 225 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	113 000,00	113 000,00
1641	Emprunts en euros	110 000,00	113 000,00	113 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		110 000,00	113 000,00	113 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		980 000,00	1 338 000,00	1 338 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	4 700,00	4 690,00	4 690,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 700,00	4 690,00	4 690,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 300,00	1 300,00	1 300,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 250,00	1 240,00	1 240,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 150,00	2 150,00	2 150,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 000,00	0,00	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 700,00	4 690,00	4 690,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		989 700,00	1 342 690,00	1 342 690,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLO

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	50 000,00	65 000,00	65 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	50 000,00	65 000,00	65 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	385 000,00	708 000,00	708 000,00
1641	Emprunts en euros	385 000,00	708 000,00	708 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		435 000,00	773 000,00	773 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		435 000,00	773 000,00	773 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	549 700,00	569 690,00	569 690,00
28031	Frais d'études	23 600,00	600,00	600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 145,00	5 000,00	5 000,00
28138	Autres constructions	80 700,00	56 000,00	56 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	250,00	250,00
28153	Installations à caractère spécifique	16 175,00	16 200,00	16 200,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	256 256,00	276 200,00	276 200,00
28157	Aménagements des matériels industriels	140 450,00	121 000,00	121 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	5 800,00	5 800,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	4 256,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	1 456,00	0,00	0,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	0,00	3 050,00	3 050,00
281745	Aménagt constructions (mise à dispo)	3 048,00	0,00	0,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	18 044,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	235,00	250,00	250,00
28182	Matériel de transport	0,00	85 000,00	85 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	230,00	230,00	230,00
28184	Mobilier	105,00	110,00	110,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		549 700,00	569 690,00	569 690,00
041	Opérations patrimoniales (8)	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		554 700,00	569 690,00	569 690,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		989 700,00	1 342 690,00	1 342 690,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 342 690,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022


Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

<p>Envoyé en préfecture le 22/12/2022 Reçu en préfecture le 22/12/2022 Publié le 22/12/2022</p>  <p>ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE</p>
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9622348494	23/03/2022	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 800 000,00									
118/01PPTA018PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	01/12/2008	15/12/2008	15/12/2009	300 000,00	F		5,090	5,090	EUR	A	P	N	A-1
119/A1709820000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	18/12/2009	28/12/2009	25/03/2010	500 000,00	V	EURIBOR03M	1,140	0,570	EUR	T	P	O	A-1
141/4202991	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	17/04/2014	17/04/2014	25/07/2014	500 000,00	F		4,240	4,308	EUR	T	P	N	A-1
144/0033145N	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/03/2014	30/12/2014	30/03/2015	500 000,00	F		2,240	2,260	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

ALES - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)


Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		820 789,97					112 823,85	22 317,18	0,00	226,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		820 789,97					112 823,85	22 317,18	0,00	226,78
118/01PPTA018PR	N	0,00	A-1	122 766,55	5,95	F		5,090	18 008,00	6 248,82	0,00	222,18
119/A1709820000	N	0,00	A-1	188 083,56	6,98	V	EURIBOR03M	0,202	25 960,23	365,26	0,00	4,60
141/4202991	N	0,00	A-1	255 729,22	6,31	F		4,240	34 927,55	10 292,45	0,00	0,00
144/0033145N	N	0,00	A-1	254 210,64	6,99	F		2,240	33 928,07	5 410,65	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		820 789,97					112 823,85	22 317,18	0,00	226,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

ALES - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS - BP - 2023

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES


ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.


Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le 22/12/2022 
 ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	820 789,97	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800 €	08/07/2008

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche et développement	5	08/07/2008
L	Logiciels & Progiciels	2	08/07/2008
L	Frais d'insertion	5	08/07/2008
L	Voitures	10	08/07/2008
L	Camions & véhicules professionnels	10	08/07/2008
L	Mobilier	15	08/07/2008
L	Matériel Informatique	5	08/07/2008
L	Mat. Électriques et électroniques	10	08/07/2008
L	Bâtiments publics constructions et gare routière	50	08/07/2008
L	Plantations	20	08/07/2008
L	Installation et matériel de voirie	15	08/07/2008
L	Matériels classiques	10	08/07/2008
L	Installatio matériel & outillage technique	10	08/07/2008
L	Equipement de garage et d'atelier	10	08/07/2008
L	Agenc de bât, inst élect et téléphonique	10	08/07/2008

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		117 690,00	117 690,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		113 000,00	113 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	113 000,00	113 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 690,00	4 690,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 690,00	4 690,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	117 690,00	0,00	0,00	117 690,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		569 690,00	III 569 690,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		569 690,00	569 690,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	600,00	600,00
28135	Installations générales, agencements, ...	5 000,00	5 000,00
28138	Autres constructions	56 000,00	56 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	250,00	250,00
28153	Installations à caractère spécifique	16 200,00	16 200,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	276 200,00	276 200,00
28157	Aménagements des matériels industriels	121 000,00	121 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	5 800,00	5 800,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	3 050,00	3 050,00
281745	Aménagt constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	250,00	250,00
28182	Matériel de transport	85 000,00	85 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	230,00	230,00
28184	Mobilier	110,00	110,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	569 690,00	0,00	0,00	0,00	569 690,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 117 690,00
Ressources propres disponibles	IV 569 690,00
Solde	V = IV – II (6) 452 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le 22/12/2022
 ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint Administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint Administratif Ppal 2 Cl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE


IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le 22/12/2022 
 ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le


Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

<p>Envoyé en préfecture le 22/12/2022</p> <p>Reçu en préfecture le 22/12/2022</p> <p>Publié le 22/12/2022</p> <p>ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_01-DE</p>	
--	---

CS2022_03_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Etaient présents :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Liliane ALLEMAND, Ghislain CHASSARY

Pouvoirs :

Jalil BENABDILLAH a donné pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT a donné pouvoir à Aurélie GENOLHER

Absents excusés :

Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Régis BAYLE

Objet : Subvention 2023 – Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) Occitanie

Le Comité Syndical,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès,

Vu la demande de subvention du GIHP Occitanie en date du 26 septembre 2022,

Vu l'inscription au Budget Primitif 2023,

Considérant que le SMTBA souhaite contribuer financièrement aux actions mises en place par le GIHP Occitanie,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer une subvention au GIHP Occitanie d'un montant de 132 930 € pour l'année 2023.

AUTORISE

Le Président à signer une nouvelle convention avec le GIHP Occitanie définissant notamment le cahier des charges à mettre en œuvre pour le transport des personnes handicapées.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



Service : FINANCES-SMTBA
Réf : PC/EE
Tél. : 04 66 25 49 74

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLOX

ID : 030-200003325-20221214-CS2022_03_03-DE

CS2022_03_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Etaient présents :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Liliane ALLEMAND, Ghislain CHASSARY

Pouvoirs :

Jalil BENABDILLAH a donné pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT a donné pouvoir à Aurélie GENOLHER

Absents excusés :

Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Régis BAYLE

Objet : Subvention 2023 - Association « Festival Cinéma d'Alès »

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès,

Vu la demande de subvention de l'association « Festival du Cinéma d'Alès » en date du 4 novembre 2022,

Vu l'inscription au Budget Primitif 2023,

Considérant que la prochaine édition du Festival du Cinéma se déroulera du 24 mars au 2 avril 2023,

Considérant que le SMTBA souhaite participer aux frais de transport des écoliers de son ressort territorial qui se rendent au Festival du Cinéma,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Association « Festival du Cinéma d'Alès » pour le transport des scolaires du ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du SMTBA, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr.

CS2022_03_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Etaient présents :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Jacques PEPIN, Marc BENOIT, Liliane ALLEMAND, Ghislain CHASSARY

Pouvoirs :

Jalil BENABDILLAH a donné pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Christophe RIVENQ, Kathy GUYOT a donné pouvoir à Aurélie GENOLHER

Absents excusés :

Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Régis BAYLE

Objet : Subvention 2023 à l'association « Partageons la route en Cévennes »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les prestations réalisées par l'association,

Vu la demande de subvention de l'association « Partageons la route en Cévennes » en date du 23 novembre 2022,

Considérant que l'association « Partageons la route en Cévennes » est un acteur majeur de la mobilité douce sur le territoire,

Considérant que cette association travaille avec les collectivités de ce territoire,

Considérant l'opportunité pour le SMTBA de faire appel à cette association dans le cadre du schéma de déplacements doux,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « Partageons la route en Cévennes » pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ

